Cheminement de la formation

Dépôt de candidature sur le guichet web (numéros d'affichages qui débutent par AFBL-xxx)

Sélection des candidats selon les critères déterminés dans l'annexe 7 de la convention collective et en fonction des besoins recensés dans les différents blocs opératoires

Journée d'observation au bloc opératoire et réalisation d'un test pratique la même journée

Entrevue d'une durée de 45 minutes

Intégration du Programme Passerelle

Période de formation et d'évaluation de 65 jours et plus (en fonction des différents secteurs)
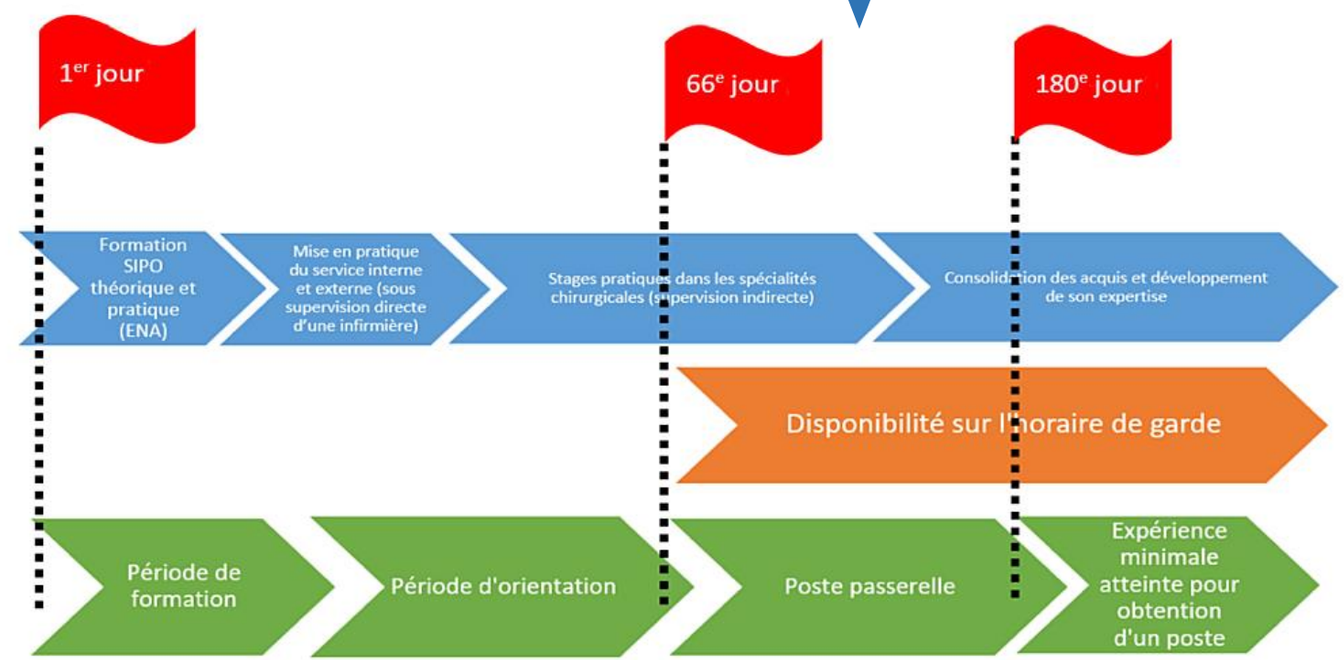
- 66e journée de formation : obtention d'un poste Passerelle (conditionnel à la réussite du programme)
- Engagement de 12 mois dans le centre d'activité